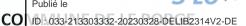
Envoyé en préfecture le 25/08/2023

Reçu en préfecture le 25/08/2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23-14

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION(S)	5

OBJET: VOTE DU BUDGET « TRANSPORTS SCOLAIRES » 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (18): Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Vanessa LABORIE-SALESSE, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

Pouvoirs (4):

Philippe PAQUIS..... pouvoir à Sylvain LAMOTHE Lucia MARTA..... pouvoir à Sophie BRANA Martial ZANINETTI pouvoir à Pierre HARROUARD Sonia MEYRE pouvoir à Elise MOURA

Absente (1): Ingrid CONNESSON

Nombre de Conseillers en Exercice: 23

Secrétaire de séance : Nicolas FERET

RAPPORTEUR: David FAURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

Vu la nomenclature comptable M 43 développé applicable à ce type de budget ;

Madame la Maire donne une présentation de chacune des deux sections de ce Budget .

Le Budget Primitif 2023 est arrêté à 39 500 € en section de fonctionnement et 50 000 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement :

I -Les ressources : 39 500 €

Elles sont constituées par

La subvention de la Région pour 39 500 €

II - Les dépenses : 39 500 €

1 – Les dépenses liées à la gestion globale du service sont arrêtées comme suit :

<u>a/ les charges à caractère général (ch 011)</u> : carburant, entretiens divers Elles comportent :

- Les frais de carburant pour 5 000 €
- L'entretien du matériel roulant pour 10 000 €
- Les primes d'assurance pour 1 000 €
- Des frais divers pour 4 500 €

<u>b/ les frais de personnel</u> : Le remboursement au Budget principal de la Commune de la quote-part relative aux frais de personnel pour 19 000 € (chapitre 012).

Section d'investissement

I- Les ressources de la section d'investissement

Elles sont constituées par :

- Un emprunt de 50 000 €, inscrit en 2022 et non contracté
- II- Les dépenses de la section d'investissement :

Une inscription de provision à hauteur de 50 000 € au 2158, conformément à la délibération portant ouverture du quart des crédits d'investissement

Le Conseil municipal, à la majorité avec 17 votes POUR et 5 ABSTENTIONS (Pierre Harrouard, Corine SEGUIN, Elise MOURA, Martial ZANINETTI par pouvoir à Pierre HARROUARD et Sonia MEYRE par pouvoir à Elise MOURA),

ADOPTE

le budget 2023 Transports Scolaires qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- . 39 500,00 € en section de fonctionnement
- . 50 000,00 € en section d'investissement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,

Nicolas FERET

La Maire

Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.